

Rentrée scolaire 2024/2025

Madame, Monsieur,

Veillez prendre connaissance de l'ensemble des informations concernant la rentrée de Septembre 2024, **qui aura lieu le lundi 2 septembre 2024 pour les élèves d'élémentaire.**

Juillet-Août à l'école :

Par souci de sécurité ne déposer aucun document, aucun argent dans la boîte aux lettres de l'école durant l'été.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription pour la rentrée prochaine. Nous vous remercions de le rendre complet avant le 1^{er} juillet 2024.

La rentrée des classes aura lieu le :

Lundi 2 septembre 2024 pour les classes élémentaires.

Pour les classes maternelles, la rentrée sera échelonnée. Merci de suivre les modalités indiquées sur le courrier ci-joint.

1- Rappel des horaires de classe

De **8H30** à **12H** pour la matinée et de **14H** à **16H30** pour l'après-midi, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pas de classe le mercredi. Le portail de l'entrée des primaires sera fermé à clef à 8h30, et celui des maternelles à 8h45. Dans un souci de sécurité, nous remercions les parents des enfants de **maternelle** de bien vouloir prendre leurs dispositions pour être **sortis de l'école à 8h45 maximum.**

2- Organisation pédagogique des classes :

L'organisation des classes et les listes d'élèves seront affichées à l'entrée de l'école à partir du lundi 2 septembre 2024.

3- Rappels

- **Accueil périscolaire** : tous les jours, **veilles de vacances scolaires jusqu'à 17h30** maximum.

Le matin à partir de **8h**.

- Le soir jusqu'à **17h30 (étude) et 18h30 (garderie)**, *(un élève qui reste au périscolaire peut bénéficier de la garderie jusqu'à 18h30)*. Nous comptons sur vous pour respecter les personnes qui surveillent le périscolaire et arriver **avant 18h30**. Tout retard sera facturé 10€.

Aucune sortie de l'école ne pourra se faire entre 16h40 et 17h30. Tout enfant restant à la garderie ou à l'étude à partir de 16h30 devra y rester au moins jusqu'à 17h30, heure d'ouverture du portail.

- Pour les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire, **toute allergie alimentaire doit être attestée par un certificat établi par un médecin allergologue.** Pensez-y au cours de l'été. Un protocole sera établi en lien avec la santé scolaire et/ou la PMI.

4- A noter

- Les enfants d'élémentaire doivent impérativement être présents à l'école le lundi 2 septembre 2024. Toute absence doit être justifiée par écrit. La cantine et le périscolaire du soir seront assurés dès lundi 2 septembre pour les élèves d'élémentaire. Afin de leur accorder toute l'attention dont ils ont besoin, les enfants de moyenne-section et grande-section de maternelle pourront être accueillis à la cantine et au périscolaire à partir du mardi 3 septembre, et à partir du jeudi 5 septembre pour les petites-sections, comme nous vous l'indiquons sur notre courrier réservé aux maternelles.
- Un règlement actualisé vous sera communiqué au début de l'année scolaire.
- La catéchèse est assurée par la Paroisse Bienheureux Marcel Callo, par des bénévoles, un soir ou un midi de la semaine à définir, à partir du Cours Élémentaire (CE1).
- L'établissement accepte tous les enfants, sans distinction d'appartenance religieuse, comme le précise le contrat passé avec l'Etat.
- Des temps d'éveil à la spiritualité sont proposés ponctuellement.
- **Tout élève qui n'aura pas son dossier d'inscription rendu COMPLET pour le 2 septembre ne pourra pas être accepté en classe.**

Je vous remercie de votre attention, et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Hélène Lampérière, cheffe d'établissement.